

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 12 décembre 2014

relatif à l'extension de la zone de reconnaissance de l'association France MilkBoard du bassin normand en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur du lait de vache

NOR : AGRT1429056A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le titre V du livre V du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 551-1 et D. 551-1 à R. 551-12 ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2013 portant reconnaissance de l'association France MilkBoard du bassin normand, en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur du lait de vache ;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire du 11 décembre 2014,

Arrête :

Article 1^{er}

La reconnaissance en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur du lait de vache accordée sous le numéro 14 LA 2009 à l'association France MilkBoard du bassin normand, dont le siège social est situé à Saint-Denis-le-Vêtu (Manche), est étendue à la zone suivante :

- la région Nord-Pas-de-Calais
- la région Picardie
- le département des Ardennes
- la région Alsace
- la région Franche-Comté
- la région Ile-de-France
- la région Lorraine
- le département de l'Aube
- le département de la Côte d'Or
- le département de la Haute-Marne
- le département de la Marne
- le département de l'Yonne

Article 2

La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 décembre 2014

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement

Pour le ministre et par délégation,
l'ingénieur général des ponts,
des eaux et des forêts
François CHAMPANHET